

**Partie à renvoyer à: Association O.H.P.
10, rue de La Transmière 42800
SAINT-MARTIN la PLAINE**

Soutien aux projets humanitaires

Vous avez le choix de faire un parrainage mensuel automatique ou un don ponctuel

1. soit le parrainage mensuel automatique

Je souhaite soutenir l'orphelinat « Prema Home » afin que davantage d'enfants y soient accueillis et scolarisés.

J'ai signé auprès de ma banque un ordre de virement mensuel automatique vers le compte de l'association O.H.P. (références ci-contre) pour le montant mensuel suivant :

montant libre (à partir de 10 €).....

25 € : (équivalent aux besoins mensuels par enfant)

à compter du / /

2. soit un don ponctuel

Je joins à mon envoi un chèque à l'ordre de l'O.H.P. pour un montant de €

Je souhaite que mon don soit utilisé pour:
(cochez la case correspondante)

- les orphelins
- développement de l'agriculture biologique
- équipement et fonctionnement de l'hôpital
- construction du dortoir des filles.

Nom et Prénom:
Adresse complète :

E-mail(facultatif):

(Vos données personnelles ne seront pas communiquées à d'autres organismes)

L'association OHP

« Œuvres Humanitaires Premananda »

est reconnue, par les services fiscaux, comme organisme d'aide aux personnes en difficulté.

A ce titre, l'O.H.P. vous délivrera (l'année suivante) une attestation de déduction fiscale permettant une réduction d'impôts de 75 % du montant de vos dons (dans la limite d'un total annuel de 521€ en 2013 ; au delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans les limites de 20 % du revenu imposable).

Le montant de votre parrainage ou de votre don ponctuel parviendra en intégralité au projet que vous soutenez car l'association OHP ne fait aucun prélèvement sur les dons qu'elle reçoit.

Au nom des enfants, l'équipe des bénévoles de l'OHP vous remercie.

Références du compte OHP pour votre virement :

**Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
Banque 13906 Guichet 00104
Compte 77049543000 clé RIB 10**

**IBAN : FR76 1390 6001 0477 0495 4300 010
BIC : AGRIFRPP839**



Comment venir en aide aux enfants



Orphelinat Prema Home (Inde du Sud)

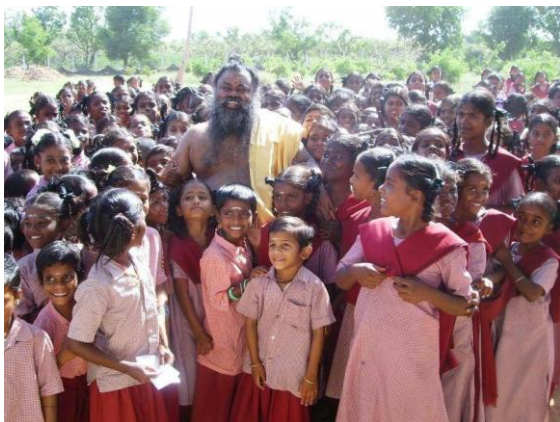
Contact: Alex Lemaître
Tél.portable : 06 07 99 49 47
E-mail : samayapuram@wanadoo.fr

(Mise à jour 02/02/2015)

Partout dans le monde, ce sont souvent les religieux et les grandes âmes qui viennent en aide aux plus démunis.

Un être d'une générosité et d'un amour infini, **Swami Premananda**, a choisi de prendre en charge des enfants orphelins ou très défavorisés en créant dans son Ashram (nom d'un lieu spirituel en Inde) une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à une éducation et de devenir des êtres responsables. Bien que Swami Premananda soit décédé en 2011, l'orphelinat et l'école fonctionnent à merveille.

Swami Premananda disait : « C'est en leur offrant cette opportunité que ces enfants se créeront un avenir meilleur et qu'ils pourront, en retour, aider leur famille et leur village ».



Fondé en 1989, sur une terre aride de la région du Tamil Nadu, l'Ashram Sri Premananda est devenu un lieu fleuri, planté d'arbres fruitiers et de palmiers.

L'orphelinat « Prema Home » accueille près de 350 enfants. Ils y sont scolarisés et reçoivent une bonne éducation, la nourriture, l'habillement, l'hébergement et les soins médicaux.

L'enseignement scolaire est dispensé par des professeurs diplômés d'état, sous la responsabilité d'un directeur. Depuis quelques années, l'école Sri Premananda compte parmi les meilleures de la région et elle est aussi ouverte gratuitement à environ 150 enfants qui viennent des villages voisins.

L'école Sri Premananda finance aussi les études supérieures d'une vingtaine d'étudiants.

De nouveaux locaux scolaires sont construits afin d'y ajouter des classes de 11^{ème} et 12^{ème} (équivalente à notre terminale). Ces nouvelles classes attendent encore quelques équipements pour les matières de physique et chimie. En plus des cours typiquement scolaires, une attention particulière est accordée aux arts traditionnels de l'Inde avec notamment des cours de chant et de danse, qui sont habituellement réservés aux familles aisées.

Les enfants reçoivent aussi une éducation religieuse traditionnelle.



L'orphelinat, l'école, la cuisine, l'agriculture et l'hôpital fonctionnent, essentiellement, grâce aux donateurs et à la participation sur place de nombreux bénévoles.

En choisissant un parrainage régulier de 25€ par mois, vous offrez aux enfants un foyer dans un environnement magnifique et paisible, où ils reçoivent des soins et une bonne nourriture, une éducation scolaire de qualité dans un bon environnement spirituel. Vous posez ainsi les fondations de leur avenir, en les aidant à devenir indépendants.

Vous serez régulièrement informés, par les dirigeants de l'orphelinat, que vos dons arrivent dans leur intégralité et qu'ils sont rigoureusement utilisés pour les buts que vous avez choisis.

Un hôpital tout neuf, destiné aux enfants et aux habitants des villages voisins, est maintenant terminé. Il fut inauguré le 29 Novembre 2013 et il est opérationnel. L'un des buts de l'OHP est de participer au financement des équipements médicaux nécessaires.



Le parrainage est collectif

L'argent des donateurs est utilisé globalement pour l'ensemble des enfants. Swami Premananda a choisi ce principe afin d'éviter des inégalités entre les enfants et pour ne pas encourager de relation de dépendance.